

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 12/12/2017, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Bénédicte KREBS à Brigitte PIGEYRE, Bernadette CACALY à Evelyne GRAS, Pascal GUEFFIER à Cyrille CUENOT, Jean-Paul MOREL à Henri HOURIEZ, Nicole MAUCLAIR à Jean-Marc PIREAUX, Isella DE MARCO à Norbert SANCHEZ CANO, Ingrid VACHER à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie SUDRE a été désigné(e).

DELIB 2017.12.18.9**OBJET : Cession de la parcelle communale CV n° 59 sise rue du Commerce**

Martial VIAL, adjoint délégué au développement durable et urbain, expose aux membres du conseil municipal que la collectivité a été sollicitée par les conjoints CHOUVET, propriétaires en indivision de la parcelle CV n° 58 sise rue du Commerce, pour la cession au profit de l'acquéreur de leur propriété, Monsieur BUI HUU, de la parcelle communale CV n° 59 sur laquelle se situe l'escalier d'accès à la maison d'habitation.

La parcelle CV n° 59 d'une superficie totale de 10m² est située en zone Ua du règlement d'urbanisme en vigueur.

Vu l'acte notarié de vente de la parcelle CV n° 58 signé en date du 23 novembre 2017 au profit de Monsieur BUI HUU,

Vu le courrier de Monsieur BUI HUU du 4 décembre 2017 confirmant son souhait d'acquérir la parcelle communale CV n° 59 pour un prix forfaitaire de 100€,

Il est proposé de céder ladite parcelle à Monsieur BUI HUU au prix de 100€ forfaitaire. Les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de céder la parcelle communale CV n° 59 sise rue du Commerce, au profit de Monsieur BUI HUU, au prix de 100€ forfaitaire.**

- **AUTORISE le Maire à signer tout acte administratif ou notarié à intervenir, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.**
- **DIT que les frais d'acte notarié ainsi que les frais afférents seront pris en charge par l'acquéreur.**
- **DIT que cette recette sera inscrite à l'article 775 du Budget Primitif Communal.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 18/12/2017

Publication et transmission en sous préfecture le 19 décembre 2017 19/12/2017

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20171218-Imc12962-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.